



A Bordeaux, le vendredi 5 juillet 2013

**CONVENTION BILATERALE DE FORMATION CONTINUE N°**

Numéro d'agrément Formation Professionnelle : 72 33 P 01 70 33

**ENTRE Le Centre Hospitalier Charles Perrens**

Et « adresse centre hospitalier »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Le Centre Hospitalier Charles Perrens** organise l'action de formation suivante :

**« Journées nationales de l'information médicale et du contrôle de gestion en  
psychiatrie »  
les jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2013**

**LIEU :** Salle Athénée à Bordeaux

**PERSONNES INSCRITES :**

Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont décrits dans le programme.

Le coût pédagogique est de : **80 € TTC** (repas compris)

Dont le : « adresse centre hospitalier »

devra s'acquitter par virement sous 30 jours à réception de la facture

**Annulation :** Formulée par écrit ou par fax, elle donne lieu à réduction de 50% du montant, soit 40 euros, si elle est reçue avant le jeudi 10 octobre 2013. **Toute l'inscription dont l'annulation sera reçue à partir de cette date incluse sera due en totalité, soit 80 euros**

**Le Centre Hospitalier Charles Perrens** se réserve le droit d'annuler les inscriptions en cas de nombre insuffisant de participants ou de force majeure.

Une attestation de présence sera jointe à la facture.

Fait en double exemplaire, dont un est à nous retourner dûment signé.

Le .....

**L'établissement**

Le vendredi 5 juillet 2013

Le Directeur

Antoine DE RICCARDIS

LE CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS

Direction Générale – 121 rue de la Bécade 33076 Bordeaux Cedex

Tél : 05 56 56 17 78

Fax : 05 56 56 31 03

Email : jimcdg2013@ch-perrens.fr